

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

REIMS AVIATION

Avions F406

Inspection/modification de la structure de fixation du vérin de relevage
du train d'atterrissage avant (ATA 32)

1. MATERIELS CONCERNES :

Avions F406, Numéros de séries : F406-0001 à F406-0089

2. ACTIONS :

Les prescriptions techniques applicables à la vérification et la modification éventuelle du support du vérin de relevage du train avant, faisant l'objet du Bulletin Service n° CAB 00-10 sont impératives.

Des criques dues à des phénomènes de fatigue ont été relevées sur ce support sur les avions totalisant plus de 7000 heures ou 5000 atterrissages. Tout manquement à ce BS peut entraîner des difficultés de fonctionnement du train d'atterrissage avant.

3. DELAI D'APPLICATION :

L'inspection préconisée par le Bulletin Service n° CAB 00-10 doit être faite selon le protocole suivant :

- Pour les avions ayant accompli 7000 heures de vol ou 5000 atterrissages, on procédera à une inspection minutieuse du support d'attache du vérin avant le prochain vol :
 - si la pièce est criquée, le kit de réparation doit être installé avant le prochain vol ;
 - si l'inspection ne révèle aucune crique, on reconduira des inspections de la zone, conformément aux prescriptions du BS CAB 00-10, toutes les 100 heures.
- Pour les avions n'ayant pas atteint les 5000 atterrissages, une inspection minutieuse du support d'attache du vérin doit être réalisée selon les préconisations du BS, toutes les 200 heures ou 12 mois, à la première échéance.

.../...

REF. : Bulletin Service Reims Aviation n° CAB 00-10 du 21/08/00.

Ce BS est tenu à la disposition des utilisateurs par REIMS AVIATION
Aérodrome de Reims-Prunay
BP 2745
51062 REIMS CEDEX

Mentionner l'application de la présente Consigne de Navigabilité dans le livret d'aéronef.

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 30 SEPTEMBRE 2000